

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 3 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**  
Nombre de présents : 21  
Nombre de représentés : 06

**Mise en discussion du rapport**  
Nombre de présents : 28  
Nombre de représentés : 06  
Nombre de votants : 34

**OBJET**

Affaire n° 2024-124  
ÉCHANGE CULTUREL ET SPORTIF  
ENTRE LES VILLES DE LE PORT ET DE SHENZEN  
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS CHINOISES (FAC RÉUNION)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi 3 septembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Franck Jacques Antoine, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint par Mme Catherine Gossard, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe par M. Armand Mouniata, M. Jean-Paul Babef par M. Guy Pernic, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

**Arrivée(s) en cours de séance** : M. Sergio Erapa à 17h10 (affaire n° 2024-110), Mme Honorine Lavielle à 17h13 (affaire n° 2024-110), M. Henry Hippolyte à 17h16 (affaire n° 2024-111), M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint à 17h22 (affaire n° 2024-112), M. Jean-Claude Adois à 17h24 (affaire n° 2024-112), M. Didier Amachalla à 17h24 (affaire n° 2024-112), Mme Barbara Saminadin à 17h25 (affaire n° 2024-112).

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Absents** : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....  
.....

**NOTA** : le Maire certifie que :  
- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 août 2024.  
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 4 septembre 2024.

LE MAIRE  
  
Olivier HOARAU

**ÉCHANGE CULTUREL ET SPORTIF  
ENTRE LES VILLES DE LE PORT ET DE SHENZEN**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS  
CHINOISES (FAC RÉUNION)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

**Considérant :**

- La volonté de la Ville de Le Port à renouer des liens avec les aires de civilisation originelles de son peuplement (l'Afrique, la Chine, l'Inde, Madagascar et les îles de l'océan Indien) ;
- La volonté de la Fédération des Associations Chinoises (FAC Réunion) d'accueillir un équipage du District de Dapeng de la Ville de Shenzhen - Province de Guangdong en Chine durant la 14ème édition du festival de Dragon Boat ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver l'attribution et le versement de la subvention de 6 000 €, en fonctionnement au titre de l'exercice 2024 à la Fédération des Associations Chinoises (FAC Réunion) ;

**Article 2 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

**ÉCHANGE CULTUREL ET SPORTIF  
ENTRE LES VILLES DE LE PORT ET DE SHENZHEN**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS  
CHINOISES (FAC RÉUNION)**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution d'une subvention en fonctionnement à la Fédération des Associations Chinoises (FAC Réunion) au titre de l'année 2024 dans le cadre d'un échange culturel et sportif entre les villes de Le Port et de Shenzhen.

A l'occasion de la 14ème édition du festival de Dragon Boat qui se déroulera le dimanche 27 octobre 2024 à la Base Nautique des Mascareignes (BNM), l'Association Réunionnaise de Dragon Boat (ARDB), organisatrice de l'évènement et la Fédération des Associations Chinoises (FAC Réunion) accueilleront un équipage du District de Dapeng de la Ville de Shenzhen - Province de Guangdong en Chine.

Cet accueil s'inscrit dans la volonté de la Ville de renouer des liens avec les aires de civilisation originelles de son peuplement (l'Afrique, la Chine, l'Inde, Madagascar et les îles de l'océan Indien). Cette volonté a été réaffirmée par le conseil municipal dans sa délibération n° 2022-123 du 6 septembre 2022.

Le porteur de projet, la Fédération des Associations Chinoises (FAC Réunion), créée en 1999 à l'initiative de plusieurs associations réunionnaise d'origine chinoise, a pour objectif de favoriser l'harmonie et l'essor de la communauté associative chinoise pour contribuer pleinement à l'évolution de la société pluriculturelle réunionnaise et de favoriser le développement des relations interculturelles et internationales.

Dans le cadre de cet échange culturel et sportif, il est proposé au conseil municipal d'accompagner la Fédération des Associations Chinoises (FAC Réunion) pour l'accueil d'un équipage de Dragon Boat et de son encadrement (hébergement, déplacement) selon le plan de financement suivant :

<b>ACTION 2024</b>	<b>COÛT TOTAL DE L'ACTION</b>	<b>SUBVENTION COMMUNALE FONCTIONNEMENT</b>	<b>AUTRES</b>
Accueil d'un équipage de Dragon Boat et de son encadrement	18 000 €	6 000 €	12 000 €

Au regard de la pertinence du projet présenté, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution et le versement de la subvention de 6 000 €, en fonctionnement au titre de l'exercice 2024 à la Fédération des Associations Chinoises (FAC Réunion) ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.